



recours dans un sinistre non reconnu et justifié

Par **min**, le **18/01/2009** à **23:19**

bonjour,

A la rentrée, sept 2008, j'ai reçu un courrier de mon assurance(tous risques)qui comportait une échéance de cotisation plus élevé que les récédentes, suite à cette irrégularité, je me suis rendu sur place afin d'éclaircir cela.

C'est avec stupéfaction, que j'apprends que cette augmentation correspond à un malus suite à un sinistre que j'aurai eu avec un tiers à une date x, celui -ci aurait noter mon numéro d'immatriculation suite à un délit de fuite. ce qui est totalement faux.iln'y a eu aucun dépôt de plainte, ni constat, ni déclaration de témoins, mais cela ne relève que d'une version des faits d'un tiers, comment prouver ma non responsabiité? quels sont mes droits par rappot à l'assureur? avez t- elle le droit sans preuves de m'imposer un malus? comment puis je faire un recours contre mon assureur et le tiers? il existe un fond de garantie pour ce genre de sinistre

merci de me répondre

Par **razor2**, le **19/01/2009** à **08:02**

IL me semble pour le moins étonnant qu'une assurance agisse de la sorte.

Allez voir sur ce forum, et trouvez C.BRUN, les assurances, c'est son boulot,il vous expliquera la procédure à suivre pour obtenir gain de cause dans cette affaire scandaleuse!

http://www.auto-evasion.com/forums/viewforum_72.html